



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carte

Question écrite n° 48223

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les problèmes posés par l'obligation faite aux patients de faire l'avance pour les analyses médicales et les radios, alors que pour les médecins et dans les hôpitaux, il est juste nécessaire de fournir sa carte Vitale et de payer le ticket modérateur. Les patients qui ne sont pas à la CMU, mais qui ont des revenus modestes peuvent être parfois gênés de faire ces avances, surtout lorsqu'il y a plusieurs analyses ou radios à faire dans un délai rapproché. Il lui demande ce qu'il compte faire sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48223

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 2004, page 7902